

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2017

**RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 107

présenté par

M. Chenu, M. Pajot, M. Aliot et M. Bilde

ARTICLE 8

Après le mot :

« Futuna »,

supprimer la fin de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 8 vise à donner application à cette loi, compte tenu du principe de spécialité législative qui leur est applicable, aux collectivités de Wallis et Futuna et des Terres australes et antarctiques Françaises.

Compte tenu des explorations en cours dans la zone économique exclusive de Juan de Nova, le présent amendement vise à exclure les TAAF du champ d'application de cette loi.